

**COMPTE RENDU SUCCINT DE LA REUNION  
DU BUREAU DE COMMUNAUTE DU 07 SEPTEMBRE 2020**

Date de convocation :  
01/09/2020

Nombre de conseillers en  
exercice : 21

Présents : 18

Votants : 21

*L'an deux mille vingt, le 07 septembre à 19 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.*

**PRESENTS :**

Sinclair VOURIOT, Patrick GUICHARD, Patrick MAILLARD, Christian ROBACHE, Jean-Michel BARAT, Yann DUBOSC, Pascal LEROY, Laurent SIMON, Jean-Paul MICHEL, Jacques AUGUSTIN, Christine GIBERT, Tony SALVAGGIO (en visioconférence), Mireille MUNCH, Marc PINOTEAU, Manuel DA SILVA, Martine DAGUERRE, Laurent DIREZ, Arnaud BRUNET.

Formant la majorité des membres en exercice

**POUVOIRS DE :**

Laurent DELPECH à Jean-Paul MICHEL, Nathalie TORTRAT à Christine GIBERT, Denis MARCHAND à Patrick MAILLARD.

*Madame Annie VIARD, non membre du bureau, assiste à cette assemblée en visioconférence.*

Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

**Le compte rendu du Bureau communautaire du 08 juin 2020 est approuvé à la majorité (1 abstention Marc PINOTEAU).**

**DEMANDE DE SUBVENTION 2020 - ASSOCIATION JARDINS, ARTS ET COMPAGNIE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **VALIDE** l'octroi de la subvention à l'association ;
- ❖ **FIXE** le montant de ladite subvention à 12 000 euros pour l'année 2020

**DEMANDE DE SUBVENTION 2020 - CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES 91**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **VALIDE** l'octroi de la subvention à l'association ;
- ❖ **FIXE** le montant de ladite subvention à 2 000 euros pour l'année 2020.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION 2020 - ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE SAUVEGARDE DES CYGNES**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **VALIDE** l'octroi de la subvention à l'association ;
- ❖ **FIXE** le montant de ladite subvention à 500 euros pour l'année 2020.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION 2020 - ECHOS JAZZ**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **VALIDE** l'octroi de la subvention à l'association ;
- ❖ **FIXE** le montant de ladite subvention à 5 000 euros pour l'année 2020.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION 2020 - COTEAUX DE LA BROUSSE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **VALIDE** l'octroi de la subvention à l'association ;
- ❖ **FIXE** le montant de ladite subvention à 4 500 euros pour l'année 2020.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION 2020 - ORGANE DE SAUVETAGE ECOLOGIQUE (OSE)**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **VALIDE** l'octroi de la subvention à l'association ;
- ❖ **FIXE** le montant de ladite subvention à 2 000 euros pour l'année 2020.

**DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LE DEPLOIEMENT DE LA MICRO FOLIE NOMADE DE MARNE ET GONDOIRE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **EQUIPE** la Micro Folie mobile de 20 tablettes numériques, d'un vidéoprojecteur et d'un écran afin de mettre en place les ateliers de la Micro Folie mobile
- ❖ **FAIT** une demande de subvention d'investissement de 19 200.00€ au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- ❖ **AUTORISE** le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire de signer tout document afférant.

**DEMANDE D'UNE SUBVENTION REGIONALE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF AGRIURBAIN**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional Ile de France pour l'engagement de ce plan d'action,
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents y afférent
- ❖ **DIT** que les crédits nécessaires aux études et travaux sont prévus au budget

**DEMANDE DE MODIFICATION DE COLLECTE DES DECHETS DU MARCHE DE THORIGNY-SUR-MARNE**

Sur accord de l'assemblée, ce point est retiré de l'ordre du jour.

**ADOPTION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DE MARNE ET GONDOIRE SUR LES COMMUNES DE FERRIERES EN BRIE ET PONTCARRE**

Sur accord de l'assemblée, ce point est reporté à une prochaine instance.

**7<sup>EME</sup> EDITION DES ATELIERS DE LA BIODIVERSITE**

Un point d'information est réalisé sur la prochaine édition des ateliers de la biodiversité.

**CREATION DE L'INSTANCE DES CONSEILLERS ET AMBASSADEURS DU CLIMAT (CAC40)**

Un point d'information est réalisé sur la création de l'instance des Conseillers et Ambassadeurs du Climat (CAC40).

## DISTRIBUTION DU GUIDE « GESTION DU BRUIT, GUIDE A DESTINATION DES MAIRES »

Le guide « Gestion du Bruit, Guide à destination des Maires » est distribué à l'assemblée. Un point d'information est réalisé sur ce sujet.

## DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SPLA

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- ❖ **DESIGNER** M. Jean-Paul MICHEL pour représenter la CAMG auprès de l'assemblée générale de la SPLA Marne et Gondoire aménagement
- ❖ **DESIGNER** M. Laurent DELPECH, M. Marc PINOTEAU, M. Arnaud BRUNET, M. Christine GIBERT, M. Patrick MAILLARD, M. Jacques AUGUSTIN, M. Laurent SIMON, M. Manuel DA SILVA, M. Jean-Paul MICHEL pour représenter la CAMG auprès du Conseil d'administration de la SPLA Marne et Gondoire aménagement
- ❖ **AUTORISER** M. Jacques AUGUSTIN à présenter sa candidature au poste de Président du Conseil d'administration
- ❖ **DECIDER** que les personnes désignées dans les articles précédents renoncent à demander toute rémunération, indemnité ou jeton de présence au titre de l'exercice de leurs fonctions au sein de la SPLA Marne et Gondoire aménagement

### Questions diverses

***L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20H26***